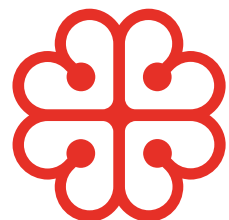


Comité Jacques-Viger



# Rapport d'activités 2025





# Table des matières

<b>Mot de la présidente.....</b>	<b>1</b>
<b>Mandat .....</b>	<b>2</b>
<b>Composition .....</b>	<b>3</b>
<b>Le CJV à l'œuvre .....</b>	<b>4</b>
<b>Les avis par arrondissement en 2025.....</b>	<b>5</b>
<b>Les avis émis en 2025.....</b>	<b>6</b>
<b>Les autres activités en 2025.....</b>	<b>7</b>
<b>Projets, enjeux et recommandations .....</b>	<b>8</b>

# Mot de la présidente

Depuis le mois de juin, j'ai l'immense plaisir, le privilège et la fierté de présider le Comité Jacques-Viger, succédant ainsi à M. Jean Paré, qui a assuré la présidence de décembre 2020 à juin 2025. Au nom de tous les membres du CJV, l'ayant côtoyé durant sa présidence, je le remercie sincèrement d'avoir mis sa passion, sa riche expérience professionnelle, son sens de l'éthique et sa rigueur au service d'une instance essentielle pour notre ville en pleine transformation.



En 2025, le CJV a formulé huit avis, dont sept conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal. Ces avis, dont plusieurs concernent des projets situés dans des quartiers centraux, ont porté sur des enjeux liés à l'intégration urbaine, à la préservation de vues d'intérêt, à l'inclusion de la transition écologique, à la sauvegarde d'espaces verts ainsi qu'à la mobilité et la circulation. Il est à noter qu'une grande partie des efforts du CJV a été consacrée à la réflexion et à la formulation de l'avis du comité mixte sur le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM), préalablement à son adoption en juin 2025.

Dans la foulée de l'adoption du PUM et de sa mise en œuvre dans chacun des arrondissements de Montréal, force est de constater que le rôle du CJV pourrait être appelé à évoluer et qu'une réflexion serait donc à privilégier en 2026.

Le CJV, en tant qu'instance consultative, conserve toute sa pertinence dans l'examen des projets d'envergure initiés par la Ville. Plus encore, il devra continuer à se préoccuper des défis d'aménagement et des enjeux urbains qui transcendent les limites territoriales des arrondissements et requièrent l'application des meilleures pratiques en aménagement.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josée Bérubé'.

**Josée Bérubé, présidente**  
Comité Jacques-Viger

# Mandat

Officialisé en 2012, le Comité Jacques-Viger (CJV) est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design et d'architecture de paysage. Il formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des projets, plans et politiques qui lui sont soumis. Ces avis sont destinés au conseil municipal et visent à éclairer ses décisions.

Le CJV siège aussi en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) pour évaluer les projets nécessitant l'avis des deux instances, qui produisent alors un seul avis commun.

Le CJV relève du conseil municipal. Sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe.

Jusqu'en novembre 2025, le répondant politique du CJV a été M. Robert Beaudry, membre du comité exécutif et responsable de l'urbanisme, de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et de l'itinérance. M. Beaudry était également conseiller de ville du district de Saint-Jacques de l'arrondissement de Ville-Marie.

# Composition

- **Josée Bérubé**, présidente (depuis juin 2025), vice-présidente (oct. 2012 – mai 2019)
- **Jean Paré**, président (déc. 2020 – juin 2025), vice-président (mai 2019 – déc. 2020)
- **Anne-Marie Parent**, première vice-présidente (depuis juin 2024)
- **Pierre Benoit**, second vice-président (depuis juin 2024)
- **Nicolas Demers-Stoddart**, membre (depuis juin 2023)
- **Georges Drolet**, membre (depuis octobre 2024)
- **Ziad Haddad**, membre (depuis avril 2021)
- **Karl Dorais Kinkaid**, membre (depuis octobre 2024)
- **Laurence Le Beux**, membre (depuis mai 2019)
- **Ange Sauvage**, membre (depuis juin 2024)

Vous pouvez consulter les biographies des membres sur la [page officielle du CJV](#).



Jardins Gamelin  
Crédit : Eva Blue, Tourisme Montréal, 2023

# Le CJV à l'œuvre

## Données 2025

Comité  
Jacques-Viger

1  
réunion

1 projet

1 avis

Comité mixte  
CJV-CPM (excluant  
le PUM 2050)

5  
réunions

7 projets

4 avis

2 avis préliminaires

Comité mixte  
CJV-CPM sur  
le PUM 2050

3  
réunions

1 projet

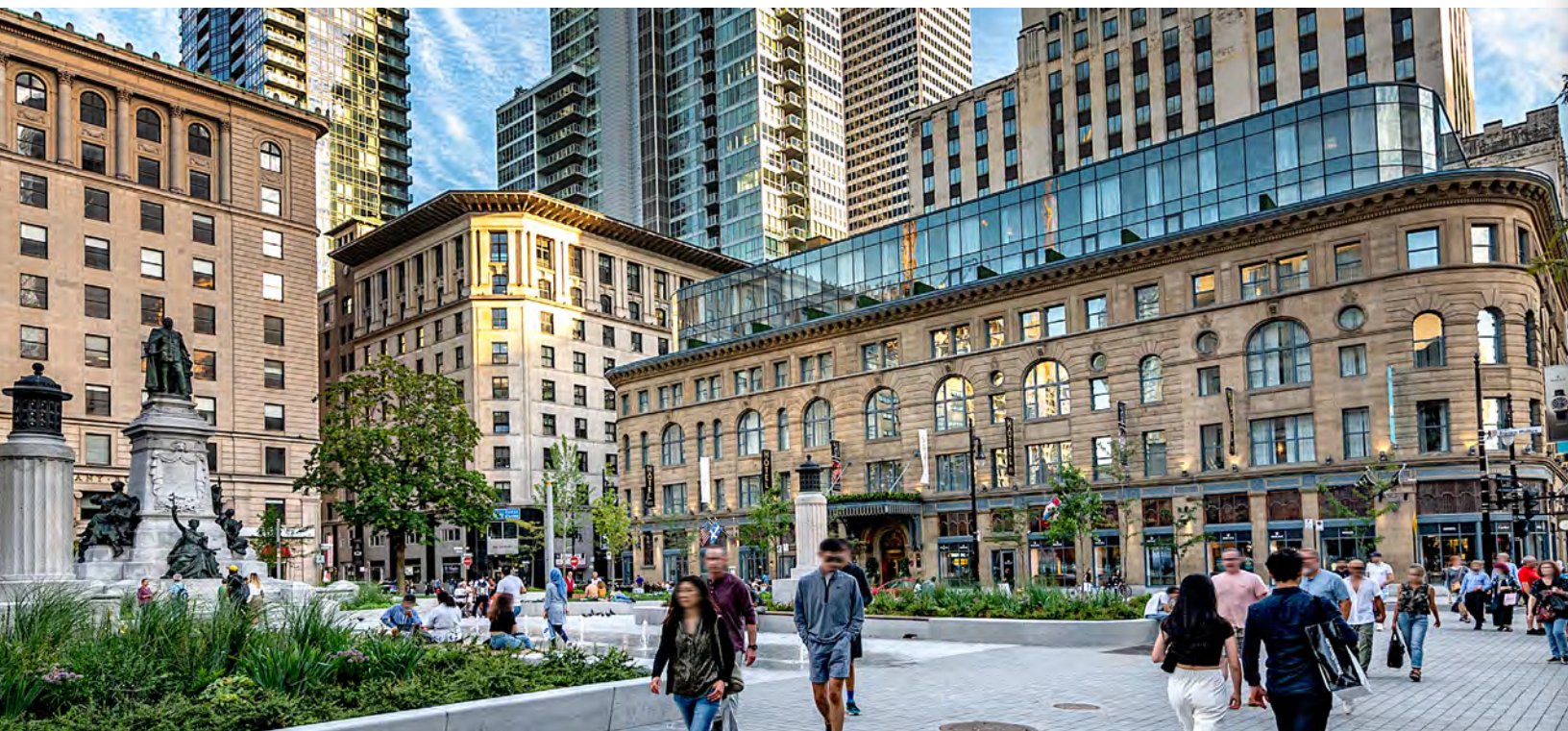
1 avis

2 comptes-rendus

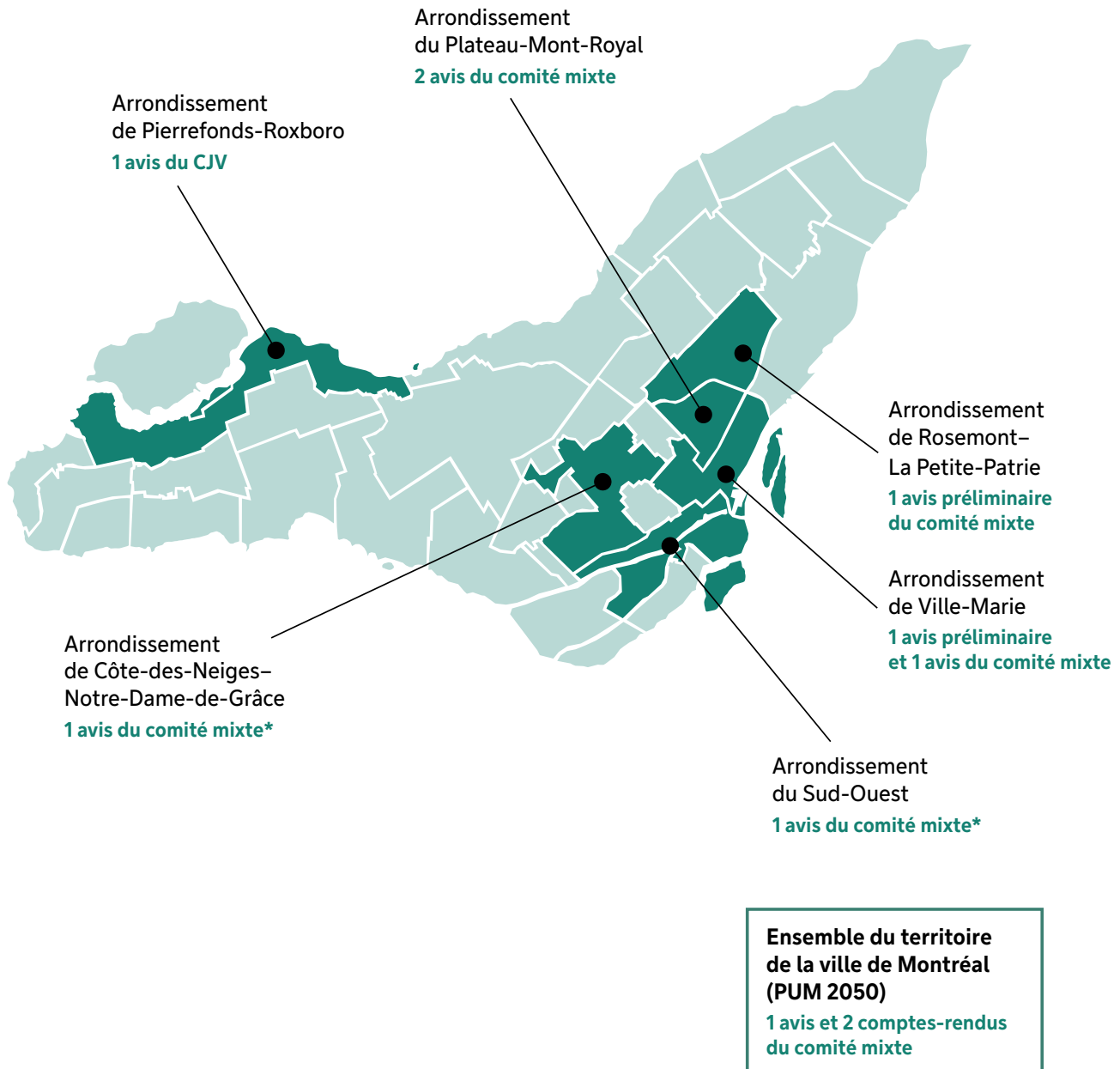
**Note :** Depuis 2024, le nombre de projets soumis au CJV est en forte baisse. Cette tendance peut s'expliquer par la démarche de révision du plan d'urbanisme, qui a mené à l'adoption du projet de PUM en juin 2024, puis du PUM en juin 2025. Durant cette période, il est probable que les projets aient été travaillés pour s'arrimer au nouveau plan avant son entrée en vigueur. Depuis juin 2025, la tendance se maintient, car le plan d'urbanisme actualisé limite les besoins de modification par rapport à l'ancien, datant de 2004.

Square Phillips

Crédit : Freddy Arciniegas, Arcpixel, Tourisme Montréal, 2022



# Les avis par arrondissement en 2025



\* Un avis du comité mixte touchant à la fois l'arrondissement de Côte-des Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et l'arrondissement du Sud-Ouest.

# Les avis émis en 2025

Projet	Nature du projet	Type d'avis	
		CJV	Comité mixte
<b>Arrondissement du Plateau-Mont-Royal</b>			
Transformation du 1, avenue Van Horne (édifice St. Lawrence Warehousing Co. / Van Horne Warehouse; 1-55, avenue Van Horne)	Projet de règlement en vertu de l'article 89, premier alinéa, paragraphe 3, de la Charte de la Ville de Montréal		Avis AC25-PMR-01
Requalification du site de l'ancien institut des Sourdes-Muettes (3700, rue Berri; 3725, rue Saint-Denis)	Projet en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (projet de loi 31)		Avis AC25-PMR-02_erratum
<b>Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</b>			
Modification du périmètre du lot 1 368 397	Modification au plan d'urbanisme afin de réduire le périmètre de la carte des espaces verts	Avis C25-PR-01	
<b>Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie</b>			
Redéveloppement du site de la Cour à bois L. Villeneuve & Cie (2, rue de Bellechasse)	Projet de règlement en vertu de l'article 89, premier alinéa, paragraphe 3, de la Charte de la Ville de Montréal		Avis préliminaire AC25-RPP-01
<b>Services centraux</b>			
Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)	Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM) de la Ville de Montréal, appelé à remplacer le Plan d'urbanisme adopté en 2004 et le Plan de transport adopté en 2008		Comptes-rendus (2) Avis AC25-SC-02
Stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques	Stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et du Sud-Ouest		Avis AC25-SC-01
Place de l'avenue McGill College (lot 2)	Projet de transformation de l'avenue McGill College en place publique visant le lot 2 (portion de l'avenue McGill College, entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et la rue Sherbrooke Ouest)		Avis AC25-SC-03
Plan d'action du Vieux-Montréal 2026-2030	Projet de Plan d'action du Vieux-Montréal 2026-2030 en complément du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal adopté en 2013		Avis préliminaire AC25-SC-04

# Les autres activités en 2025

## Présidence du CJV et répondant politique

- Rencontre statutaire entre le président du CJV, Jean Paré, et le répondant politique du CJV, M. Robert Beaudry\* : **23 mai**
- Rencontre d'introduction entre la présidente du CJV, Josée Bérubé, et le répondant politique du CJV, M. Robert Beaudry\* : **8 juillet**

## Présidence du CJV, du CPM et de la Table de concertation du Mont-Royal

- Rencontre d'introduction entre Josée Bérubé, présidente du CJV, et Denis Boucher, président du CPM : **2 octobre**
- Rencontre d'introduction entre Josée Bérubé, présidente du CJV, et Mme Thorpe, présidente de la Table de concertation du Mont-Royal : **4 novembre**

## Membres du CJV

- Rencontre statutaire des membres du CJV : **11 avril**
- Vin d'honneur pour souligner la contribution des membres des comités consultatifs de la Ville de Montréal (CJV, CPM et Comité consultatif en reconnaissance), avec la présence des répondants politiques respectifs\* : **10 septembre**

\* Pour l'année 2025, la fonction de répondant politique du CJV a été assurée par M. Robert Beaudry jusqu'en novembre.

# Projets, enjeux et recommandations

En 2025, le Comité Jacques-Viger (CJV) a analysé plusieurs projets, dont le projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM 2050), porté par la Ville de Montréal, qui remplacera le Plan d'urbanisme de 2004 ainsi que le Plan de transport de 2008. Cette analyse, réalisée avec le CPM en comité mixte, a mené à un avis (AC25-SC-02) émis en mai. Cette contribution avait aussi donné lieu à un avis préliminaire du comité mixte en 2024.

Parmi les projets étudiés, le comité mixte s'est aussi penché sur la transformation de l'immeuble patrimonial du 1, avenue Van Horne (AC25-PMR-01), la stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques (AC25-SC-01) et la requalification du site de l'ancien institut des Sourdes-Muettes (AC25-PMR-02).

Les avis formulés en 2025 ont principalement porté sur six grands axes :

## 1. Soutenir l'application cohérente du PUM 2050

Dans son avis sur le projet de PUM 2050, le comité mixte appuie la vision et les orientations du document, qui reposent sur une transition écologique équitable et inclusive pour Montréal. Ses recommandations portent notamment sur la protection des corridors visuels vers le fleuve, la valorisation des espaces verts locaux, la requalification des lieux de culte et la gestion du cadre

bâti du Vieux-Montréal. Concernant la mise en œuvre, l'importance des Plans locaux d'urbanisme et de mobilité (PLUM) est soulignée. Comme le rappelle son rapport d'activités 2024, le CJV insiste sur le rôle essentiel des instances consultatives pour assurer la cohérence et la continuité du PUM dans son application.



Plan d'urbanisme et de mobilité 2050  
Crédit : Ville de Montréal, 2025

## 2. Favoriser une planification concertée

Les projets d'aménagement devraient être intégrés à une démarche élargie impliquant l'ensemble des parties prenantes dès les premières phases, notamment les organismes publics et les communautés associées au lieu. Cette approche favorise la cohérence entre les

objectifs et les attentes. Lorsque possible, il est recommandé de recourir à des instruments complémentaires à la réglementation, comme des ententes-cadres, afin de renforcer l’ancrage d’un projet dans son milieu.

### **3. Intégrer la transition écologique dans les projets patrimoniaux**

La requalification des lieux patrimoniaux devrait s’appuyer sur des stratégies durables, telles que la réutilisation des matériaux, la réduction des démolitions et un entretien préventif rigoureux. Il est aussi pertinent d’intégrer le coût carbone des interventions dans les choix de conception et d’adopter une approche flexible pour l’aménagement intérieur, permettant la diversité des usages sans compromettre l’intégrité patrimoniale. Cette démarche concilie mémoire des lieux, responsabilité environnementale et préservation des composantes patrimoniales.



Réseau express vélo – rue Peel, à l’angle de la rue Wellington  
Crédit : Ville de Montréal

Site de l’ancien Institut des Sourdes-Muettes  
Crédit : Mon Plateau, Devin Ashton-Beaucage, 2025





#### **4. Assurer une intégration harmonieuse et préserver les vues d'intérêt**

L'intégration harmonieuse d'un projet à son environnement bâti et paysager requiert une attention particulière au traitement architectural, à la volumétrie et aux matériaux. La modulation des hauteurs permet également de préserver les perspectives visuelles d'intérêt. Cette approche sensible au paysage urbain améliore la qualité du cadre de vie et renforce le caractère identitaire de Montréal, en respectant les spécificités du milieu et en valorisant son patrimoine.

#### **5. Préserver les espaces verts et favoriser la gestion écologique des milieux**

La densification du territoire ne devrait pas réduire la qualité ni la quantité d'espaces verts. Pour certains projets, remplacer des surfaces minéralisées par du verdissement atténue les impacts et améliore le cadre de vie. Il est également recommandé de respecter les fonctions écologiques du site, d'intégrer un système de gestion des eaux pluviales et de favoriser la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ces mesures contribuent à un aménagement durable et harmonieux.

Promenade Fleuve-Montagne - Rue McTavish  
Crédit : Freddy Arciniegas, Arcpixel, Tourisme Montréal, 2022



Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise  
Crédit : Ville de Montréal, 2023

## 6. Favoriser une circulation fluide et sécuritaire

Lors de la conception d'un projet, les déplacements doivent être pensés de manière à assurer des liens fonctionnels sur le site et avec les quartiers voisins. Des connexions aux réseaux cyclables et piétonniers renforcent la connectivité. Une circulation fluide et sécuritaire repose aussi sur la hiérarchisation des accès, un éclairage adéquat et une signalétique claire. Ces mesures facilitent les déplacements, encouragent l'appropriation citoyenne et assurent une intégration harmonieuse du projet à son environnement.



Avenue du Parc  
Crédit : Ville de Montréal - Mathieu Sparks, 2023



**Publié par la Ville de Montréal**

**Comité Jacques-Viger**

275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
[cjviger@montreal.ca](mailto:cjviger@montreal.ca)

[Site Internet du Comité Jacques-Viger](#)

Mars 2026

**Montréal** 

© Ville de Montréal (2026-02-05) 2483

**Crédit photo de couverture**

La place Boyer : d'ancien stationnement à place  
éponge verdoyante  
© Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie,  
Louis-Étienne Doré, 2025

**Crédit photo 3<sup>ème</sup> de couverture**

Parc du Mont-Royal et centre-ville de Montréal  
Jean-François Savaria, Tourisme Montréal, 2021

**Design graphique**

Services des ressources humaines  
et des communications

**Coordination, rédaction et révision**

Division de la planification et du soutien au greffe  
Josée Bérubé, présidente du Comité Jacques-Viger

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN: 978-2-7647-2066-0 – PDF français